

La tribune

La Tribune n°15 – Collège - septembre 2010 -
Adresse internet : <http://fcpecharlemag.free.fr>

La FCPE Charlemagne vous propose deux rencontres

RÉUNION DE RENTRÉE
ouverte à tous les parents du collège
et du lycée
Le Proviseur sera présent pour répondre aux questions
jeudi 9 septembre 2010 à 17.30
Salle 106 du collège

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ADHÉRENTS
Axes de travail, désignation des candidats au C.A.
Élection du bureau de la FCPE
samedi 18 septembre 2010 à 9.30
Salle 106 du collège

Votre enfant entre au collège Charlemagne... ce qu'il faut savoir

Un collège pas comme les autres

Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire renommée.

Le collège accueille de nombreux élèves issus de milieux favorisés dont deux fois plus d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales que la moyenne parisienne. Beaucoup d'élèves bénéficient d'une dérogation ou d'adresse de complaisance. Il y a deux fois moins d'élèves en retard scolaire que la moyenne nationale et trois fois moins que la moyenne parisienne.

Ce recrutement particulier explique en partie les bons résultats au Brevet des collèges, assortis d'orientations en seconde générale et technologique, supérieures aux moyennes nationale et parisienne. Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques qui s'est rajeunie ces trois dernières années.

On y dispense un enseignement scolaire traditionnel, peu porté aux innovations pédagogiques mais répondant à une demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques. Pour autant, le collège doit obéir aux besoins du "collège unique" et assurer la meilleure réussite de tous les élèves, ce qui est loin d'être simple, et pas toujours garanti. Ainsi, les élèves mal à l'aise dans le moule d'une culture scolaire élitiste peuvent baisser les bras.

Des solutions : le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris

Jusqu'en 2006, l'effectif était réparti sur cinq classes par niveau (soit 20 classes de 29 à 30 élèves). Étant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris et le caractère attractif de la cité scolaire Charlemagne, les places vacantes ont été chaque année davantage occupées par des élèves hors-secteur (un quart des effectifs) au détriment des autres collèges du centre de Paris qui, eux, ont fermé des classes.

Cette situation, néfaste pour ces collèges, handicape également les élèves du collège Charlemagne. Ils étouffent dans un espace mal adapté à ce nombre : classes surchargées, cour exiguë, queues interminables à la cantine, CDI minuscule, toilettes en nombre insuffisant, pas de salle pour installer des casiers pour des livres ou des cartables, pas de salle pour un foyer socio-éducatif, pas de préau abrité de la pluie... Nos enfants payent le prix !

Les effectifs de Charlemagne, un enjeu pour le centre de Paris

Pour toutes ces raisons, en 2006 la FCPE Charlemagne avait soutenu un projet de redistribution des effectifs : suppression d'une classe de 6e à Charlemagne et ouverture de deux classes de 6e aux collèges Couperin et V. Hugo. Le rectorat en 2007 a décidé de revenir sur cette redistribution et à réouvert une classe de 6e à Charlemagne. Cette année, suppression de nouveau d'une classe de 6e au profit du collège Couperin afin que le nombre d'enfants au collège Charlemagne soit inchangé, en effet les enfants de 2006 ont quitté l'établissement pour le lycée.

Collège Charlemagne
13, rue Charlemagne 75004 PARIS
Tél : 01 53 01 98 50

Lycée Charlemagne
14, rue Charlemagne 75004 PARIS
Tél : 01 53 01 98 30

Proviseur : Alberto MUNOZ ; Proviseur-Adjoint du lycée : M. Gérald BARCELO

Principale-Adjointe du collège : Mme Myriam OPINEL ; Intendant lycée et collège : M. Daniel JEAN Médecin ; Dr BOUBAKER Assistante sociale : Mme Muriel SEITE Infirmière : Mme Martine BIRAULT Conseillers Principaux d'Education (CPE) : Collège : Mme Séraphine DION Lycée : Mme Martine PONCET et M. Jean REMY Conseillère d'orientation psychologue : Mme Catherine DOUTH 44, rue Dussoubs 75 002 Paris – Tél : 01 42 36 94 59

Associations de l'établissement

Foyer Socio-Educatif Il organise des activités sur les temps d'intercours ou de déjeuner. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. Au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes le Foyer.

Association Sportive Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours. Une réunion sera organisée en début d'année : nous vous conseillons d'y participer !

Votre enfant entre en 6^e

Si cette classe est dénommée "classe d'adaptation" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de plus vers l'autonomie : dix professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire...

Il faut se repérer, connaître les changements de salle, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd).

Il est vivement conseillé de regarder très régulièrement le carnet de correspondance qui est le lien principal de communication avec le collège (absences, notes de l'enfant, demande de rendez-vous..) et vie scolaire.net.

Un entretien individuel parent-professeurs a lieu à la fin du premier trimestre, c'est le seul de l'année. C'est un parcours informatif auquel il faut participer, mais qui demande une réelle patience dans l'attente.

Il y deux ans la FCPE a proposé une liste devant chaque classe avec inscription d'ordre d'arrivée des parents ainsi qu'une limitation de temps afin que chaque parent puisse avoir la possibilité de rencontrer plusieurs enseignants, ce point a été soumis à l'équipe pédagogique lors d'un conseil d'administration.

Depuis trois ans, l'évaluation nationale des 6e a chuté notamment en français. Cependant celle-ci se maintient au dessus de la moyenne académique.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2008, vos enfants bénéficient d'horaires adaptés à leur âge : 8h30-11h30/13h00-16h00, soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin et pas le samedi matin.

Cette année vont être maintenues les deux heures d'aide au travail personnel de 6e (une heure d'encadrement par le professeur principal, l'autre heure par le professeur de français).

Ilya un dédoublement des heures d'enseignement de SVT ainsi que de la Technologie ce qui permet aux enfants d'être en demi-groupes.

Votre enfant entre en 5^e

L'année de la 5e est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant ; c'est le moment ou jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du latin. Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge notablement le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale qu'il sera toujours possible

d'abandonner après la fin de l'année si l'élève n'est pas motivé. C'est une option essentielle aux élèves qui se destineront aux études littéraires. Il y a dédoublement des heures d'enseignement de Sciences de la vie et de la Terre et de la Technologie ainsi qu'une heure supplémentaire en français.

Une autre matière commence : la physique-chimie.

Dans le courant de l'année vous sera proposée une réunion pour le choix de la 2e langue en 4e : allemand, anglais, espagnol ou russe. Allez-y, c'est vraiment utile. Attention aux élèves "un peu justes" qui choisissent le russe : ils auront du mal à trouver un lycée d'accueil à proximité ou devront changer de 2e langue en classe de seconde !

Votre enfant entre en 4e

La classe de 4e est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accélérate et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions, il est donc important de prendre un bon départ. Enfin, on vous demandera en fin d'année quelles options vous souhaitez en troisième : latin, grec. Dans le cas où vous visez une orientation professionnelle en fin de 3e, vous pourrez opter pour une option découverte professionnelle). Vous aurez alors à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

Attention : les options latin ou grec, ou encore le choix du russe en LV2, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun. En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.

Redoublement et commissions d'appel

A la fin du 3e trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe. S'ils sont avalisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions. N'hésitez pas à les joindre : spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.

Votre enfant entre en 3e

C'est une année d'orientation et les notes des deux premiers trimestres vont être particulièrement importantes : pas question de se laisser vivre en début d'année ! Vérifiez les notes dans le carnet de correspondance rapidement et

régulièrement. La direction de l'établissement a mis en place un système de saisie informatique des notes en continu par les professeurs, qui est accessible par Internet et qui permet d'assurer ce suivi de vos enfants (vie scolaire.net). Il faut intervenir et rencontrer les professeurs dès que des difficultés apparaissent.

Avec la dernière année de collège se profile l'horizon du premier examen national : le Diplôme National du Brevet (DNB). Il n'est pas obligatoire pour passer en seconde mais il constitue le premier palier de diplôme, important pour les élèves qui quittent l'enseignement obligatoire pour le monde du travail et nécessaire pour certains concours de la fonction publique.

Dans un but de revalorisation de ce diplôme, le conseil de classe du 3e trimestre émettra un avis très favorable, favorable ou demandera à l'élève de faire ses preuves. Cet avis permettra, le cas échéant, de donner ou non les points qui manquent pour l'obtention du diplôme. ●●/●●

L'orientation en fin de 3e :

un premier casse-tête

Vos vœux d'orientation seront discutés en conseil de classe du 2e trimestre et décidés au conseil de classe du 3e trimestre :

- passage en 2nde générale et technologique
- passage en 2nde technique ou professionnelle
- voie professionnelle (apprentissage, etc.)
- redoublement.

Le proviseur, qui préside le conseil se prononcera alors :

- soit le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques, auquel cas l'orientation est acquise,
- soit le vœu et la décision du conseil sont différents: les familles devront alors prendre contact, dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de l'inspecteur d'académie.

Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation : durant l'année scolaire, celle-ci passera dans toutes les classes de 3e expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles.

Nos conseils

Pour les enseignements particuliers (par exemple préparant aux écoles d'art, ou à des voies professionnelles) il est important de prendre contact avec le futur établissement tôt dans l'année des le mois de janvier et février et de se renseigner pour les journées portes ouvertes. Nous avons demandé que la réunion d'information sur l'orientation, proposée par le proviseur aux parents, ait lieu au cours du

premier trimestre. Mais celui-ci estime que, en raison d'un état d'esprit particulier aux parents de Charlemagne qui n'acceptent la voie professionnelle que lorsqu'ils sont acculés à la réalité des notes de fin d'année, ce dispositif serait vain. La réunion a donc lieu dans le courant du mois d'avril.

Les affectations pour la classe de 2nde : un deuxième casse-tête

1 - Formuler 6 vœux dont 4 obligatoires

Pour cette rentrée 2009, l'Académie a appliqué le système informatisé d'affectation des élèves (AFFELNET).

Cette procédure « informatisée » est précédée d'une procédure « manuelle » dérogatoire pour les lycées à recrutement national (Henri IV, Louis Le Grand) et pour ceux à filières artistiques (danse, musique...) ou sportive. Les sections européennes sont intégrées dans la procédure informatisée. Les élèves doivent formuler 6 vœux dans 6 établissements différents (1 vœu = 1 établissement) avec obligation de choisir au moins 4 établissements. Le dossier des vœux est remis début mai aux parents et une copie du dossier rempli leur est ensuite transmise pour signature de manière à attester de la bonne saisie des vœux.

Nos conseils

- Demander l'avis du professeur principal et, le cas échéant, du proviseur, pour évaluer la probabilité d'obtenir les lycées demandés en fonction de la moyenne générale de votre enfant obtenue par votre enfant tout au long de l'année
- Vérifier que les langues vivantes sont bien dispensées dans les lycées demandés (problème notamment pour l'enseignement du russe)
- Bien hiérarchiser les vœux, les établissements du district donnant lieu à une bonification importante
- Formuler six vœux pour être certain d'obtenir un lycée que vous aurez choisi : attention on ne peut pas refuser un des lycées mentionnés dans ses vœux
- Si vous demandez un lycée à enseignements rares (section européenne ou internationales, horaires aménagés), indiquez-le en premier vœu.

2 - Les critères d'affectation

Les vœux de l'ensemble des élèves sont classés par AFFELNET en fonction de critères qui donnent lieu à l'attribution de points. Les vœux des élèves sont satisfaits dans l'ordre de ce classement jusqu'à ce que l'effectif limite de l'établissement soit atteint. Les vœux ayant le plus de points sont donc les premiers servis.

Les critères donnant lieu à l'attribution de points sont précisés ci-dessous. Ils ont été modifiés chaque année de sorte que les parents n'ont pas une lecture précise des conséquences de leur mise en œuvre au moment où ils remplissent le

dossier.

Pour l'affectation des élèves en septembre 2010, l'académie a supprimé le bonus de points attribué pour le premier vœu (qui était de 150 points l'année précédente)

Les modifications apportées par rapport à l'année précédente ont été connues cette année en avril 2010.

Le barème 2010 : 1 550 points

- moyenne de toutes les notes du contrôle continu : y compris celle de vie scolaire et celles obtenues au brevet blanc, le tout est noté sur **600 points**. Un lissage informatique est effectué par matières selon l'écart type de l'établissement par rapport à la moyenne obtenue dans tous les collèges. Ce lissage informatique par matière est mis en place pour la première fois en 2010. On ignore donc encore ses conséquences pour les élèves du collège Charlemagne : selon le proviseur elles devraient être très résiduelles
- district : localisation d'un lycée dans le district du domicile du parent premier responsable de l'enfant sur la fiche de vœux au moment où elle est signée : **600 Points** . Paris est divisé en quatre secteurs : Charlemagne est situé dans le secteur est qui comprend les arrondissements suivants : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 10^e, 11^e, 12^e, 19^e, 20^e
- élève boursier : **300 points**
- rapprochement frères et sœurs : **50 points**

Les résultats du premier tour

L'affectation informatique est portée à la connaissance des familles à la fin des épreuves du brevet

Les élèves doivent alors prendre attache avec le lycée qui leur est affecté dans un délai très court pour remplir un dossier d'inscription : à défaut de respecter le délai imparti ils perdent leur place

Les élèves n'ayant pas obtenu un de leurs six vœux se voient remettre une information sur les lycées du secteur dans lesquels il reste des places disponibles pour participer au deuxième tour

Nous rappelons qu'aucun recours n'est possible si l'élève est affecté sur l'un de ses 6 premiers vœux

Quelques statistiques

Le secteur Est de Paris comprend 23 établissements

Pour la rentrée 2009, 80% des familles avaient choisi en premier vœu l'un des six lycées suivants : Arago, H Boucher, S Germain, V Hugo, M Ravel, Charlemagne

Le lycée S Germain avait reçu 850 demandes, Le lycée V Hugo avait reçu 450 demandes pour 130 places, Charlemagne 450 demandes pour 210 places

75 élèves avaient demandé Charlemagne en 1^{er}

vœu (sur 134 élèves) 65 l'ont obtenu (soit 86%)
Pour la rentrée 2010, les premiers résultats début juillet après le premier tour sont les suivants 90% des élèves de Charlemagne ont obtenus une affectation à l'issue du 1^{er} tour dans l'un de leurs six vœux.

60 élèves avaient demandé Charlemagne 21 l'ont obtenu dont 14% était boursier (soit 35%) donc une diminution très importante des enfants affectés au lycée.

Nos conseils

D'année en année il est de plus en plus difficile d'apporter des conseils aussi bien entre parents que par l'administration et les professeurs qui sont eux même assez désemparés par les changements de la procédure qui sont parfois opaques. En effet cette année quelques jours avant la procédure informatisée il a été décidé par le rectorat que les élèves venant du privé qui souhaitent intégrer le public sont inclus dans le premier tour et non dans le deuxième tour comme ce fut le cas l'année dernière. Cependant voici les quelques conseils qui restent valables

- les critères essentiels pour le choix d'un établissement sont donc la moyenne de votre enfant (environ 15,6 pour le lycée Charlemagne augmentation de plus d'un point par rapport à l'année précédente) et le respect du district
- Il faut donc être très réaliste sur les chances de votre enfant d'intégrer l'un des six établissements figurant sur votre première liste.
- C'est pourquoi il est conseillé de mentionner un lycée de repli dès le premier tour, de nombreux établissements ne figurant pas sur la liste des plus plébiscités mais faisant pourtant le plein dès le premier tour.
- Il est essentiel de demander l'avis du professeur principal et du proviseur et d'assister à la réunion organisée par le proviseur prévue en fin de deuxième trimestre très instructive puisque les critères d'affectation ont été modifiés chaque année jusqu'ici
- Il est indispensable de prévoir d'être présents fin juin, début juillet pour participer à l'éventuel deuxième tour et en toute hypothèse pour déposer le dossier d'inscription après l'affectation de l'élève
- Les élèves souhaitant intégrer des lycées à recrutement particulier doivent également remplir la fiche de vœux informatisée même si l'avis pédagogique manuel est favorable

Les congés scolaires : 2010-2011
Toussaint : du samedi 23 octobre au jeudi 4 octobre Noël : du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier Hiver : du samedi 12 février au lundi 28 février Printemps : du samedi 9 avril au mardi 26 avril Ascension : du mercredi 1 juin au lundi 6 juin

**POIDS DES CARTABLES
UNE INTERVENTION TENACE DES
PARENTS, DES AMELIORATIONS REELLES
- MAIS TENUES**

Depuis plusieurs années, la FCPE Charlemagne agit pour une diminution du poids des cartables. Cette action s'est trouvée renforcée, dès la rentrée 2008/2009, par la création d'un groupe de travail dédié à cette problématique, qui travaille en étroite collaboration avec l'action nationale « Mton Dos » [soutenu par la FPCE, Grandir en France, et le snmkr, syndicat des kinésithérapeutes].

A l'actif de ce groupe de travail:

- **Une action questionnaire, pour faire un état des lieux auprès des parents, afin d'évaluer la réalité du problème au sein de l'établissement.** L'année 2007/2008 avait en effet connu la grande action nationale de pesée des cartables, qui a prouvé le surpoids inadmissible porté tous les jours par nos enfants (à titre d'exemple 6,5 kg pour des élèves de 35 kg, au lieu des 3,5 - 10 % du poids corporel maximum - préconisés par le Ministère). Il fallait réactualiser le constat. En se concentrant sur Charlemagne, nous avons ainsi pu prendre la mesure du décalage entre les recommandations du Proviseur et la réalité dans les différentes matières.

Pour rappel les préconisations :

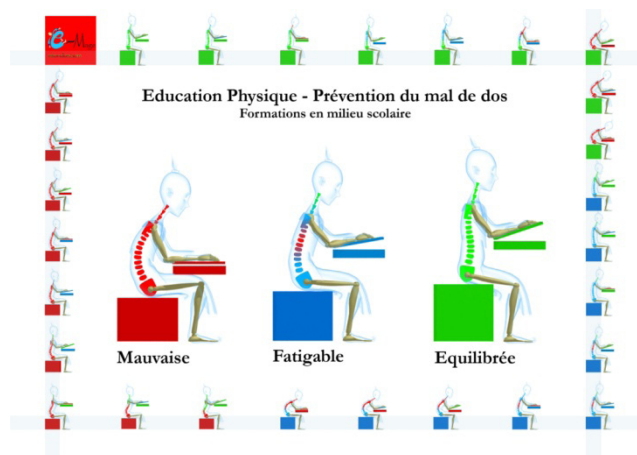
- **Pas de cahier de plus de 100 pages ; utiliser de petits cahiers renouvelables plutôt**
- **Privilégier des formats petits par rapport aux grands formats**
- **Si un classeur est exigé, utiliser toujours un classeur souple**

Vous êtes en droit de refuser une demande de matériel qui ne correspond pas à ces critères !

- **Une intervention des délégués FPCE (souvent avec le soutien des délégués PEEP) lors des conseils de classe du premier trimestre, afin de sensibiliser tous les enseignants.** Bien entendu, certains enseignants sont déjà particulièrement conscients de ce problème. Cependant, le quotidien et les contraintes de la matière prennent parfois le dessus. L'intervention en conseil de classe parfois illustré par le simple fait de faire soulever un cartable 'était un moyen efficace pour remettre la problématique du poids du cartable au premier plan, et de rappeler qu'il s'agit d'une problématique qui dépasse

l'individu pour devenir un problème de santé publique.

- **Un rapprochement avec l'administration (CPE, infirmière, intendante) et les enseignants, et l'instauration d'un dialogue, pour trouver des solutions réalisables et aussi financièrement viables.** Nous avons entre autre obtenu l'inventaire des moyens numériques existants au collège (vidéo-projecteurs), une base nécessaire pour réfléchir à l'optimisation de leur utilisation dans l'intérêt des enfants. Nous avons ainsi pu intervenir lors des conseils d'enseignement fin Juin, qui réunit les enseignants coordonateurs par matière, pour exposer les besoins, et avancer ensemble.
- **Des actions de communication, telle que l'affichage dans l'ensemble du collège de posters éducatifs** sur les bonnes habitudes posturales, ou l'incitation faite aux parents de participer à la quinzaine de dépistage gratuite auprès des kinésithérapeutes (actions menées avec M tonDos).



Au final : Des avancées, surtout en ce qui concerne l'instauration d'un dialogue et la communication. Cependant, beaucoup reste à faire, surtout en ce qui concerne à court terme, l'acquisition des demi-séries de livres pour éviter leur transport quotidien, et à moyen terme, l'utilisation de supports numériques (surtout vidéo projecteurs).

Il est indispensable de continuer la mobilisation pour que les actions mises en place portent leurs fruits.

« Adhérez à une association de parents d'élèves !

Vous souhaitez contribuer à la vie de la Cité Scolaire ? A la vie de la classe de votre enfant ? Ou, tout simplement, «savoir ce qu'il se passe» ?

Les associations sont là pour accompagner les évolutions de l'éducation nationale ; elles sont avant tout le troisième acteur du fonctionnement d'un établissement scolaire, au côté des professeurs et de l'administration. Un acteur indispensable et bienvenu, qui exige une importante représentation (délégués de classes, de niveaux, membre du conseil d'administration, etc.) pour ne pas handicaper le fonctionnement normal de la Cité Charlemagne.

Quoi que chacun de nous puisse en penser, l'éducation est considérée comme le premier budget de l'état ; et l'apprentissage de nos enfants est bien souvent en bonne place dans nos préoccupations. Adhérer et participer autant que faire se peut aux échanges de l'association est un bon moyen de confronter ces préoccupations avec celles d'autres parents et, souvent, de trouver les solutions adéquates.

Adhérer, c'est poursuivre votre rôle de guide de votre enfant, pour lui et pour les autres. Au-delà des prescriptions volontaristes des centrales, FCPE ou PEEP, chaque section d'établissement dispose et propose, localement et nationalement. Chaque membre n'est pas nécessairement d'accord avec les autres sur tous les sujets, heureusement, et c'est du débat, voire de la contradiction, que naissent les évolutions les plus notoires.

Venez vous-même vous forger un avis !

Le fonctionnement de la FCPE Charlemagne

Réunions du bureau et des délégués de niveau

Elles ont lieu régulièrement, environ une fois par mois, ainsi qu'avant chaque réunion du Conseil d'administration. C'est l'occasion d'un échange d'informations et d'expériences. C'est le lieu de la concertation sur les points que la FCPE souhaite voir abordés lors des Conseils d'administration.

Réunions de niveau

Elles sont organisées par les délégués de niveau et sont ouvertes à tous les parents du niveau. Elles ont lieu au moins une fois par trimestre, avant les conseils de classe. Elles permettent de savoir si un problème est particulier à une classe ou bien concerne l'ensemble des classes d'un niveau.

Les réunions offrent à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger et de recevoir l'avis des personnes présentes sur les cas exposés.

Assemblées générales

Elles sont ouvertes à tous les adhérents FCPE et ont lieu deux fois par an. Elles permettent des exposés sur des sujets d'actualité, suivis de débats entre les adhérents ainsi que les votes statutaires (élection des membres du

bureau), et les délégations (parents délégués aux Conseils d'Administration).

Comment contacter votre délégué de classe ou de niveau ?

Vous pouvez prendre contact avec eux par téléphone ou par mail. Leurs coordonnées sont indiquées en dernière page de cette brochure. Quel que soit le problème, n'attendez pas pour le signaler. Vous apprendrez peut-être en cette occasion que vous n'êtes pas seul(e) dans votre cas... et les problèmes se résolvent toujours mieux à plusieurs.

Chaque trimestre, le délégué FCPE de votre classe vous contactera (par téléphone ou via un petit questionnaire confié à votre enfant) pour pouvoir vous représenter le mieux possible lors du Conseil de classe.

Comment savoir quand et où ont lieu les réunions et les assemblées ?

En consultant le site web de la FCPE Charlemagne : <http://fcpecharlemag.free.fr>

Le président du conseil local Charlemagne rappelle régulièrement les dates de réunion, par courrier électronique, aux membres du bureau.

DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE CLASSE

Il y a deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par classe. Les parents délégués FCPE sont choisis par le Bureau du conseil local Charlemagne parmi les parents qui se proposent en début d'année. Au-delà du formalisme, cela permet durant l'année d'échanger avec un interlocuteur régulier sur les différents points que soulève cette fonction.

Rôle du parent délégué : représenter les parents, se faire connaître d'eux, s'assurer que les professeurs et notamment le professeur principal prennent les initiatives nécessaires et en temps voulu quand un problème survient avec un ou des élèves.

Importance du 1er trimestre : avant le premier conseil de classe, les parents délégués prennent si possible contact avec tous les parents. Ils pourront ainsi porter leur parole auprès du conseil de classe. Au premier conseil, il faut être vigilant au sujet des enfants qui risquent d'être en difficulté par la suite et s'assurer que les parents seront vite contactés.

Si des problèmes surgissent, les délégués de classe alertent le délégué du même niveau. Celui-ci s'en fait l'écho auprès du Bureau de la FCPE. Il peut ainsi évaluer si ces problèmes ne sont relatifs qu'à une classe ou à plusieurs et le type d'intervention que ceux-ci nécessitent : auprès d'un professeur ou bien de l'administration. L'année passe vite, il faut souvent être réactif à temps.

Vous souhaitez devenir parent délégué de classe ?

Poser sa candidature : lors de la première réunion des parents, le jeudi 11 septembre 2010, un premier recensement des candidats sera fait. Il sera complété lors de l'Assemblée générale des adhérents FCPE qui aura lieu le 18 septembre 2010 à 9h30.

Il est impératif d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir être parent délégué.

Les parents délégués de classe sont ensuite désignés par le proviseur, sur proposition des associations de parents d'élèves et au prorata des résultats des élections des représentants des parents au Conseil d'administration.

DEVENEZ PARENT DELEGUE AU C.A.

Au collège, six parents élus siègent au Conseil d'administration.

Au lycée, ce sont cinq parents élus.

Tous les parents (père et mère) sont électeurs.

Les élections auront lieu en octobre 2010. Il est important de participer pour accroître le rôle des parents dans la vie de l'établissement. N'oubliez pas de voter ! La représentation des fédérations de parents d'élèves, tant au Conseil d'administration et Conseil de discipline qu'aux conseils de classe, se fait au prorata de leur nombre de voix.

L'année dernière, la FCPE a obtenu, grâce à vos votes, 4 sièges sur 6 au collège et 3 sièges sur 5 au lycée. La confection de la liste FCPE aura lieu lors de l'Assemblée générale de la rentrée.

Le Conseil d'administration est une instance importante pour la qualité de la vie scolaire, qui se réunit au minimum une fois par trimestre et où sont débattus et votés :

- le budget,
- la répartition de la dotation horaire globale,
- le règlement intérieur,
- les événements de l'établissement et leur organisation,
- les voyages scolaires...

Les séances sont précédées quelquefois d'une Commission permanente où siègent les membres du conseil d'administration en nombre restreint. Les représentants de l'association y portent les avis et les décisions des parents FCPE discutés au préalable en bureau de l'association.

Le Conseil d'administration élit en son sein les représentants :

- à la commission permanente,
- au conseil de discipline,
- au conseil de vie lycéenne (dont le rôle est de faire des propositions pour animer le lycée et améliorer la vie des lycéens).

Vous souhaitez devenir candidat FCPE au Conseil d'administration ?

Les candidats FCPE au Conseil d'administration seront élus par les adhérents FCPE lors de l'Assemblée générale qui, cette année, se tiendra le samedi 18 septembre 2010 à 9h30.

En général ils font partie du bureau de l'association. La profession de foi, véritable programme de ces candidats, est également élaborée et adoptée par l'Assemblée générale.

Les élections des parents d'élèves au Conseil d'administration auront lieu en octobre 2010.

Les deux parents votent ! Le vote par correspondance est possible !

N'oubliez pas de voter : vous donnez plus de poids aux représentants des parents !

Ce que défend la FCPE

Une école laïque

L'école de la République est une école laïque, où tous les enfants et les jeunes, quelles que soient leurs origines, leurs convictions religieuses ou philosophiques, apprennent à vivre et travailler ensemble.

Selon la FCPE, la laïcité fait le pari de la paix et de l'émancipation par la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différences : refus de la violence, respect des droits de l'enfant, de la personne humaine en général et de la femme en particulier, lutte contre tous les racismes et les discriminations sexuelles, lutte contre les communautarismes.

L'égalité des chances

La gratuité: elle ne saurait être assimilée à une quelconque mesure d'aide sociale. Pour la FCPE, elle répond au principe constitutionnel qui donne accès à tous au service public d'éducation.

La qualité de l'enseignement doit être assurée pour tous grâce à des moyens adaptés aux besoins de chaque établissement: soutien scolaire, dédoublement de classes, prise en charge des enfants en difficulté.

L'assurance doit être donnée aux élèves de recevoir tous les enseignements prévus au programme (remplacement des professeurs absents, dotation horaire globale suffisante).

L'harmonie des rythmes scolaires et du temps de l'enfant

Les enfants sont des personnes et ont leurs rythmes propres, qu'il faut respecter dans une harmonisation entre temps familial, temps scolaire, temps périscolaire, temps libre.

Pour la FCPE, tout projet d'aménagement du temps scolaire doit tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant.

La santé

La santé des jeunes constitue un enjeu d'importance pour la société et aussi bien sûr pour l'école. Elle influe sur les apprentissages et la réussite scolaire. Si la responsabilité première en matière de santé des jeunes relève des familles, l'école a aussi un rôle à jouer, notamment en matière d'éducation: la FCPE souhaite que l'on incite davantage les jeunes à se préoccuper de leur santé.

Les droits des parents

Pour la FCPE il s'agit :

- du droit de savoir, de comprendre ;
- du droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas ;
- du droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas ;
- du droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social.

Malgré la loi, malgré les décrets ou circulaires, l'institution scolaire a encore bien des difficultés à accepter que les parents jouent pleinement leur rôle dans les différentes instances: Conseil d'administration, Conseil de classe.

La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.

Vos contacts FCPE Collège

Carole Desmarquet (3e)

cdesmarq@wotan.ens.fr

Nadine Lecornec (3e)

nadine.lecornec@wanadoo.fr

Christophe Vernin (4e)

christophe@vernin.net

Marie Agnes Azuelos (4e)

agnes.azuelos@libertysurf.fr

Sophie Dilman (5e)

sophie.dilman@wanadoo.fr

Laure Roynette-Gadou (5e)

roynettegadou@noos.fr

Un site Internet pour la FCPE Charlemagne :

<http://fcpecharlemag.free.fr>

ADHEREZ A LA FCPE

A ce journal "la Tribune" est joint un bulletin d'adhésion

(à remettre à la loge du gardien à l'intention de la FCPE)

L'adhésion est indispensable pour être délégué de parents d'élèves aux conseils de classe.

Rejoignez-nous

et rendez-vous bientôt aux réunions de rentrée !!